

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°73/2022 du 22 décembre 2022
Relatif à la fermeture de la Via ferrata du Vallon de Bérard

Le Maire de la Commune de VALLORCINE

Vu le code de la voirie routière,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,

Considérant Considérant que la Via ferrata du Vallon de Bérard est en cours de réalisation et ne sera réceptionnée qu'au printemps 2023 la sécurité des pratiquants ne peut être assurée. De fait, elle doit être fermée à tous publics.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 22 décembre 2022 la via ferrata du Vallon de Bérard sera fermée au public tant qu'un arrêté contraire n'a pas été pris.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation est à la charge du service des pistes et sentiers de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc ainsi que sa maintenance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la gendarmerie de Chamonix, au SDIS, à l'office de tourisme intercommunal, au bureau des guides de Vallorcine, d'Argentière et de Chamonix.

Certifié exécutoire le 22/12/2022

Fait à Vallorcine, 22/12/2022
Le Maire, Jérémy VALLAS

